



Féchy, le 30 octobre 2018

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 11 décembre 2018

Préavis n° 10/2018 – Budget 2019

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2019 établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales estimées par le Canton et des montants annoncés par le Service des Communes et du Logement pour notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2019 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 7'378'975.—
❖ aux recettes	CHF 7'053'833.—

soit un excédent de charges de	CHF 325'142.— =====

Ce budget est à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité reste adapté à la moyenne prévisible des engagements des élus. Il tient compte des charges AVS et de la LPP pour les municipaux. Les salaires du personnel ont été adaptés notamment aux prévisions du renchérissement du coût de la vie pour 2019.

2. FINANCES

Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés sur la base des acomptes 2018 tout en tenant compte d'une progression ciblée sur les résultats 2017.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

Le budget du compte forêt comprend une augmentation des travaux de bûcheronnage tout en conservant des charges totales d'exploitation maîtrisées.

Vignes

Pour mémoire les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur 2 années comptables. Au vu de la bonne récolte 2018, autant par ses quotas que par la qualité du raisin fourni, le produit de la vente de moût en 2019 devrait être en augmentation.

Bâtiments

Les bâtiments communaux nécessitent d'être régulièrement entretenus, que ce soit par la réfection des sols et des peintures ou par l'achat de mobilier pour le bâtiment de l'auberge ou de l'administration communale.

4. TRAVAUX

Le montant du traitement du personnel, réparti dans les groupes de comptes 43, 44 et 45, est augmenté de manière significative pour tenir compte du cumul du poste de l'employé communal sur une période permettant de former le remplaçant du titulaire qui prendra sa retraite fin 2019.

Route, ruisseaux et voirie

Ces comptes englobent l'entretien courant ainsi que l'entretien particulier de plusieurs routes communales pour un montant global d'environ CHF 68'000.—.

Ce groupe de comptes comprend également la participation communale aux déficits des transports publics pour une somme de CHF 41'000.—. Un compte distinct a été ouvert pour la participation communale à l'amélioration des transports publics régionaux.

Pour mémoire, la présentation des comptes entretien et achat de matériel, entretien des véhicules, primes et taxes des véhicules voirie, ont été intégrés au groupe 43 en lien avec la voirie.

Ordures ménagères et déchets

Les frais de gestion de la déchetterie intercommunale restent stables malgré une augmentation de l'activité sur le site. Les contrats de maintenance et d'entretien des conteneurs Molok, incluant le remplacement des pièces de rechange, a été revu.

Epuration

Les frais de fonctionnement budgétisés de la station d'épuration intercommunale de Perroy (AIEE) sont en légère progression (+ 4%).

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La participation pour l'enseignement primaire et secondaire facturée par l'ASSAGIE reste identique au budget 2018.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Corps de police :

Notre participation à la police cantonale, montant annoncé par l'Etat, est en augmentation de plus de 10% pour atteindre la somme de CHF 178'091.—.

Défense contre l'incendie :

Les frais de fonctionnement restent inchangés à CHF 32.— par habitant.

Protection civile :

Les frais de fonctionnement restent stables, prévus pour 2019 à CHF 20.87 par habitant.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Notre participation est en forte hausse : CHF 665'388.— par rapport au budget 2018, ceci n'étant que des prévisions. Toutes les autres charges liées aux activités de ce domaine sont en légère diminution.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

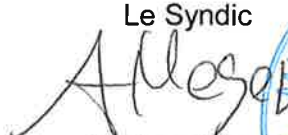
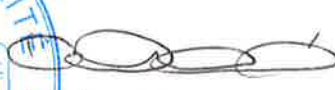

- vu le préavis municipal n° 10/2018
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

D'adopter le budget pour l'année 2019 qui prévoit un excédent de charges de CHF 325'142.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la Secrétaire 
 Andreas Meyer  Katyla Labhard

Adopté en séance de Municipalité le 30 octobre 2018.